

## FRANCE RURALITÉS : Programme Villages d'Avenir

### Annexe 2 : Formulaire de candidature

- DATE LIMITE DE CANDIDATURE : **20 OCTOBRE 2023** -  
à renvoyer à l'adresse email : [juliette.loisel@drome.gouv.fr](mailto:juliette.loisel@drome.gouv.fr)

Conditions préalables à remplir :

- Entrer dans la catégorie commune rurale au sens de l'INSEE (niveaux 5 à 7 de la grille de densité) ;
- Avoir moins de 3 500 habitants sur le territoire de la commune ;
- Ne pas être bénéficiaire du programme Petites Villes de Demain ou Action Cœur de Ville.

INFORMATIONS GÉNÉRALES		
Nom de la commune	SAILLANS	
Code INSEE	<b>26289</b>	
Nombre d'habitants	1409	
Personne contact	Nathalie BONNAT	
Coordonnées	Tel.	04 75 21 07 95
	Mel.	<b>secretaire.general@mairiedesaillans26.fr</b>

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET		
Thématique	Associatif et rénovation de bâtiment Réhabilitation d'un bâtiment communal en « maison des associations »	
Candidature commune seule à caractère rayonnant		
Candidature en grappe de communes	Oui	
Nombre de communes impliquées	5 (Saillans + Véronne + Chastel-Arnaud + Saint-Sauveur + La Chaudière)	
Population totale de la grappe de communes	1 586	

## DESCRIPTION DU PROJET

Saillans compte 1409 habitants (population légale, Insee 2023) et sa démographie est en constante augmentation depuis le début des années 2000.

Ancien chef-lieu de canton, le village est toujours un pôle de centralité pour les communes environnantes, grâce à ses services et ses commerces.

Saillans est un village dynamique qui compte cinquante associations, culturelles, artistiques, sportives, de bien-être, sociales ou de loisirs. Leurs adhérents ne sont pas uniquement des Saillansons, mais aussi des habitants des villages alentours.

Bien qu'équipé d'une salle polyvalente et d'une salle des fêtes, il manque néanmoins à Saillans un lieu pour que les associations puissent se réunir, s'organiser et surtout mutualiser leurs moyens.

Cet accompagnement municipal est indispensable pour maintenir ce tissu associatif primordial pour le développement territorial de notre bassin.

C'est la raison pour laquelle le projet présenté dans le cadre du programme « Villages d'Avenir », est porté par 5 communes : Saillans + Chastel-Arnaud + La Chaudière + Saint-Sauveur + Véronne.

Ce projet est la réhabilitation et la rénovation énergétique d'un immeuble dont la commune de Saillans est propriétaire au 1 boulevard de l'Echo à Saillans.

C'est une ancienne maison d'habitation d'une surface habitable de 75 m<sup>2</sup>, située en zone UA du PLU (secteur urbain du centre ancien).

Cet immeuble comprend :

- Au rez-de-chaussée :
  - o 6 garages
  - o Une cave
- A l'étage : 2 chambres dont une avec douche, une salle à manger, une cuisine, 2 terrasses
- Un jardin attenant

L'étage de ce bâtiment était loué à titre précaire à une association qui a quitté les lieux en juillet 2023.

L'état de vétusté du bâtiment ne permet plus une utilisation de ses locaux. Il est nécessaire de procéder à une rénovation globale, qui permettra de répondre aux normes en vigueur en matière de sécurité, d'accessibilité et de performance énergétique.

La situation de cette maison dans le centre du village et à proximité de la mairie est un atout. Elle est localisée sur le boulevard de l'Echo, qui va être réaménagé dans les 2 années à venir pour améliorer son usage, sa circulation et son ambiance.

Avec ses terrasses et son jardin, sa réhabilitation en « maison des associations » permettrait de participer à ce réaménagement et surtout de mettre à disposition des associations un lieu de réunion, de rencontre, de mutualisation et de promotion de leurs activités.

L'intention est de repenser les accès au bâtiment en conservant son cachet extérieur, de réorganiser totalement l'intérieur et d'étudier les interfaces entre le dedans et le dehors. La finalité est que les associations puissent disposer de bureaux pour leur fonctionnement, de lieux de réception pour leurs adhérents, de locaux pour promouvoir leurs animations.

La réalisation de ce projet dépasse les capacités d'ingénierie de la commune, c'est la raison pour laquelle, Saillans et les communes environnantes candidatent au programme « Villages d'Avenir ».

Photo du bâtiment :

